

« Cette immigration représente une phase, une étape de
l’expansionnisme japonais »
De l’utilisation du « Péril Jaune » pour limiter l’immigration
japonaise au Brésil.

Anthony do Nascimento

Introduction

Au Japon, la migration¹ collective de la main-d’œuvre vers l’outremer fit son apparition dès la proclamation de l’ère Meiji 明治 (1868-1912), en 1868. Cette année, le pays mettait un terme à une politique isolationniste initiée deux siècles plus tôt, et par laquelle il avait sévèrement restreint l’accès à une partie infime de ses frontières, tandis qu’il interdisait formellement à ses habitants de se rendre à l’étranger. L’émigration des japonais vers le Brésil s’entend donc dans ce grand mouvement des migrations japonaises qui tint principalement lieu entre les années 1868 et 1940, et impliqua près de 760 000 individus (Ishikawa, 2010, p.88). Sacrifiées par les grands changements impliqués par la mise en place de l’Etat-Nation « moderne » de Meiji, les campagnes japonaises furent celles qui virent partir le plus grand nombre de ses habitants vers l’étranger². Cependant, les flux sortant de la main-d’œuvre japonaise ne se dirigèrent pas uniquement en direction des possessions coloniales du pays, mais également vers des Etats indépendants, à l’encontre desquels seules s’orientaient les prétentions économiques du Japon (Vié, 1995, pp.2-4).

A la faveur de cette nouvelle orientation prise par la politique étrangère du Japon de Meiji, des japonais partirent pour des destinations étrangères, en quête d’un emploi, d’une situation meilleure. Ce fut ainsi que le Japon signa son entrée (tardive) dans ce que l’histoire connaît comme « l’âge des migrations de masse », ces grandes migrations internationales du travail originaires d’Europe et au cours desquelles, principalement entre les années 1815 et 1930, environ 54 millions d’hommes, de femmes et d’enfants quittèrent leur pays pour émigrer à l’étranger, espérant trouver ce que leur pays natal ne semblait pouvoir leur promettre : de meilleures conditions économiques (Baines 1991 ; Hatton and Williamson, 1998). Les premières destinations des émigrés japonais furent Hawaï³ et Guam (Moriyama, 1983); par la suite, l’archipel dissémina ses citoyens dans le monde anglophone : aux Etats-Unis d’Amérique, au Canada, mais encore en Australie. Enfin, les japonais prirent la route de l’Amérique Centrale et de l’Amérique Latine : ils se rendirent d’abord au Mexique, puis allèrent au Pérou, pour enfin aboutir au Brésil (voir Konno and Fujisaki, 1984, 1986; Suzuki 1992; Masterson and Funada-Classen, 2004).

L’histoire de l’immigration de la main-d’œuvre japonaise au Brésil fut inaugurée le 18 juin 1908, lorsque le *Kasato Maru* 笠戸丸 débarqua au port de Santos les 781 premiers immigrés japonais appelés à travailler comme *colono* (métayer)⁴ sur les plantations caféières de l’Etat de Sao Paulo ; et dura de

manière significative jusqu'au milieu des années soixante (Burajiru ni okeru nihon imin hattenshi iinkai, 1941, 1942; Saitô 1960; Handa 1987; Sociedade Brasileira de Cultura Japonesa, 1992 ; Lone, 2001; de carvalho 2003). En 1940, le Ministère japonais des affaires étrangères recensait 193,156 de ses citoyens au Brésil, un chiffre qui pour la même époque représentait 85% des japonais résidents en Amérique centrale et en Amérique latine (226,847), et 25% du nombre total des japonais présents dans l'outremer (759,842) (Ishikawa, 2010, p.88). Entre 1952 à 1986 – suite à une reprise de l'immigration après la Seconde Guerre mondiale – 53,489 nouveaux résidents nippons furent enregistrés au Brésil (Ishikawa, 2010, p.106).

L'immigration japonaise au Brésil fut particulièrement florissante au cours des années 1920 et 1930, celles qui enregistrèrent le plus grand nombre d'arrivées, puisque sur l'ensemble des japonais qui parvinrent en l'Amérique Latine au cours de ces deux décennies, 90% d'entre eux se rendirent au Brésil (cf. Tableau 1 et 2).

Table 1. L'immigration japonaise en Amérique Latine, 1868-1941

Destination	1868-1900	1901-20	1921-30	1931-41	Total
<i>Amérique Latine</i>	911	60,731	85,342	97,962	244,946
Brésil		28,661	70,913	89,411	188,985
Pérou	790	19,378	9,127	3,730	33,070
Mexique	121	11,428	2,141	977	14,667
<i>Autres pays d'Amérique Latine</i>		1264	3116	3844	8224

Etabli selon Endho, Toake (2009). Exporting Japan ; Politics of Emigration to Latin America. Chicago : University of Illinois Press, p.18.

Tableau 2. L'émigration japonaise vers le Brésil par période de temps 1908-1941

Périodes	Numbers d'émigrants
1908 – 10	1.714
1911 – 15	13.371
1916 – 20	13.576
1921 – 25	11.349
1926 – 30	59.564
1931 – 35	72.661
1936 – 40	15.473
1941	1.277
Total	188.985

Source: Suzuki Jôji (1992). Nihon Imin Dekasegi Iminshi. Tokyo: Heibonsha, p.168.

Or, à partir des années 1920, une vague de populisme s'étendit sur l'Amérique Latine ; au Brésil, elle favorisa l'émergence d'un nationalisme dont l'adoption se concrétisa par le coup-d'état de Getulio Vargas en 1930 (Bennassar et Martin, 2000, pp.277-364 ; Burns, 1980, pp.346-79) . Cette poussée nationaliste ne fut pas sans effet sur l'immigration japonaise (Mita, 1997, pp.3-41 ; 2009). En 1923, Fidelis Reis, un député du Minas Gerais, proposait au Congrès Fédéral une proposition de loi qui visait à limiter sévèrement l'immigration des populations asiatiques au Brésil, et ce autant pour des motifs ethniques que pour des raisons touchant, selon lui, à la sécurité nationale (Congresso Nacional, Anais de Câmara dos Deputados, 1928). Son initiative avorta. Elle avorta, certes, mais ne fut pas sans influence. En 1934, prenant la relève de Fidelis Reis, et profitant de ce qu'une Assemblée Constituante se

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

réunissait afin d'élaborer ce qui deviendrait la Constitution du Brésil de 1934, Miguel Couto, un député à la tête de ce qui était désormais une faction constituée antijaponaise, fit une proposition similaire aux membres de l'Assemblée. Accentuant particulièrement sur le danger militaire que représentait pour lui l'immigration japonaise, il invita la Constituante à incorporer des quotas visant à s'appliquer spécialement sur l'immigration japonaise. La proposition, comme telle, ne fut pas retenue car jugée discriminatoire. Néanmoins, les constituants saisirent cette occasion qui leur fut offerte de continuer la politique de limitation de l'immigration initiée par Vargas dès sa prise de pouvoir en 1930, et sur le modèle nord-américain, ils décidèrent d'incorporer à la Constitution de 1934 des quotas sur l'ensemble de l'immigration étrangère. (Republica dos Estados Unidos do Brasil, Annaes da Assembléa Nacional Constituinte, 1935, pp.487-501).

Ces propositions de loi furent le fait d'individus, puis de factions antijaponaises brésiliennes. Celles-ci étaient formées de politiciens et intellectuels tous acquis aux idées du « Péril Jaune », et pour qui, en somme, l'immigration japonaise représentait un danger impérialiste pour la nation brésilienne. Selon eux, il ne faisait aucun doute que les travailleurs immigrés du Japon étaient en réalité des soldats envoyés par l'Empire pour préparer l'invasion du Brésil (Takeuchi, 2008; 2009; Geraldo, 2007).

L'exposé qui suivra se donnera pour but de mettre en lumière l'apparition du « Péril Jaune » au Brésil, ainsi que son utilisation en tant qu'arme persuasive par les proposants des projets de lois visant à l'application de quotas sévères à l'immigration japonaise. Dans un premier temps, nous procéderons à un portrait brossé à grands traits de l'immigration japonaise au Brésil, depuis ses débuts jusqu'au commencement des années 1920 (1.). Nous continuerons par une présentation succincte du « Péril Jaune » (2.). Enfin, entrant dans le vif du sujet, nous analyserons successivement le discours adressé par Fidelis Reis en 1923 au Congrès National du Brésil (3.) ; puis celui donné par Miguel Couto en 1934 devant les membres de l'Assemblée Constituante brésilienne de 1933-34 (4.). Chacun de ces deux discours fait usage des thèses du « Péril Jaune » au vue de persuader les membres des assemblées correspondantes. Ainsi, l'analyse de ces interventions sera l'occasion pour nous d'évoquer la manière dont ces deux acteurs majeurs du camp antijaponais articulèrent cette rhétorique nouvelle en vue d'augmenter la force persuasive de leurs propos.

1. Aperçu historique de l'immigration japonaise au Brésil (1908-1920).

Ouvrir les portes du Brésil au Japonais

Dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le Brésil était déjà le premier producteur mondial de café. La majorité de sa production, concentrée dans l'Etat de Sao Paulo, était dans les mains des *fazendeiros*, ces grands propriétaires terriens qui jusqu'alors avaient uniquement recours aux esclaves africains pour effectuer le travail sur leurs plantations caféières (les *fazendas*). Anticipant sur l'abolition définitive de la traite esclavagiste (proclamée en 1888 au Brésil), les planteurs furent réunis à Rio de Janeiro à l'initiative du Ministère de l'agriculture, lors du Congrès agricole de 1878 présidé par de Joao Vieira Lins Cansanção de Sinimbu, et ce afin d'élaborer une solution pour éviter la pénurie de main-d'œuvre provoquer par l'affranchissement des esclaves (dos Santos and Hallewell, 2002, pp.62-3). Le ministre Sinimbu proposa de remplacer les esclaves en ayant recours temporairement à des travailleurs chinois. Son idée rencontra une très vive opposition chez Joaquim Nabuco, leader du mouvement abolitionniste brésilien, qui déclara que si le Brésil avait recours à la manne chinoise, il se « *siniserait, ainsi qu'il se fut africanisé lorsque Salvador Correa de Sa achemina les premiers esclaves* » (cité par Skidmore,

1933, p.28). On écarta l'idée de Sinimbu, et il fut entendu que seul l'« immigré idéal », défini par la Loi des terres de 1850 comme « blanc, paysan et résigné », autrement dit européen, serait autorisé à faire son entrée au Brésil (Jair de Souza, 2008, pp.78-87). Car on lui attribuait un double rôle : pourvoir en bras les plantations, mais aussi participer au projet de « régénération raciale » de la population, par voie de métissage (Skidmore, 1993, p.28). Cette idée tout à fait unique au Brésil, selon laquelle par miscégenations répétées avec les composants génétiques de couleurs, le gène blanc serait à même de blanchir la population, était connue sous le nom de « thèse du blanchiment » (*'Abraqueamento'* en portugais). Elle eut une influence déterminante sur les politiques migratoires initialement décidées au Brésil. En ce sens, l'état de Sao Paulo mit donc en place un grand programme d'assistance à l'immigration étrangère, celui-ci uniquement destiné à encourager la venue d'immigrés blancs européens ; corrélativement, en 1890 le gouvernement brésilien, amendait sa Constitution pour interdire l'immigration des populations africaines et asiatiques sur son territoire (Reid Andrews, 1996, p.485; voir aussi Needell, 1995; dos Santos and Hallewell 2002).

Dans un premier temps, autorités et planteurs paulistes organisèrent la venue de travailleurs en provenance d'Italie, là où les agents recruteurs brésiliens envoyés en Europe avaient identifiés le meilleur bassin d'emploi. Or, ils furent très vite insatisfaits par cette main-d'œuvre dont ils déploraient le manque de discipline sur les plantations. En vérité, l'attitude des immigrés italiens s'expliquait par le manque de loyauté des *fazendeiros* dans le paiement des salaires, ainsi que leur attitude déplorable, et les mauvais traitements infligés aux travailleurs italiens. En 1902, cette situation conduisit d'ailleurs le gouvernement italien à l'édiction du décret Pirinetti, décision politique par laquelle il interdisait temporairement l'émigration de ses citoyens vers le Nouveau Monde. Le Brésil, qui ne pouvait se permettre d'accuser un déficit de la main-d'œuvre au sein de son secteur majeur de production, s'était résigné à accorder sa permission à la venue d'immigrés asiatiques, et en ce sens, en 1892, procéda à un amendement spécial des dispositions de 1890 (Mizuno, 1995, p.48).

En 1894, suite à l'élection de Prudence de Moraes à la présidence de la République – dont la campagne avait largement bénéficié du soutien financier du lobby des planteurs – les conditions domestiques au Brésil se présentèrent favorables à une immigration japonaise. Suite à une prise de contact effectuée par des représentants brésiliens auprès des autorités japonaises, les deux gouvernements entrèrent en négociation sur la possibilité d'organiser l'acheminement des japonais au Brésil. Un accord fut très vite trouvé, et on l'entérina par la signature du « Traité d'Amitié, de navigation et de commerce », en vertu duquel le Japon et le Brésil établissaient des relations diplomatiques officielles, condition indispensable pour la circulation des populations entre les deux nations (Ninomiya, 1995, p.23). Conformément à la politique d'assistance à l'immigration de Sao Paulo, il fut donc convenu que les immigrés japonais bénéficieraient également des subventions de l'état fédéral pour leur traversée vers le Brésil (Burajiru ni okeru nihon imin hattenshi kai, 1941, p.265 et s.).

A cette occasion, il est intéressant de remarquer qu'afin de convaincre ses autorités que l'immigration japonaise n'était pas préjudiciable au pays, le responsable diplomatique brésilien en charge des négociations, José de Costa Azevedo, affirmait que le travailleur japonais n'avait rien de comparable avec son homologue chinois, en ce qu'il possédait toutes les qualités dont ce dernier était dépourvu. Aussi, déclarait-il être confiant dans le fait que les immigrés japonais, en parvenant au Brésil, serait à même de « recevoir la civilisation et les coutumes des peuples civilisés » (cité par Lesser, 2013, p.152). On remarque un discours similaire du côté des négociateurs japonais. En 1894, le diplomate

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

japonais Nemoto Shô 根本正, en visite au Brésil en vue de faire la promotion de l'immigration japonaise, présenta les japonais comme les « blancs » de l'Asie. A cet égard, Lesser nous indique qu'il « vendit les immigrés japonais comme tous ce que les européens n'était pas : silencieux, travailleurs, and désireux de devenir des brésiliens » (1999, p.82). Diffusées par la presse brésilienne, les paroles de Nemoto participèrent à la propagation d'une image positive du travailleur japonais au Brésil, si bien que déjà certains planteurs se montraient prêts à embaucher des japonais sur leurs *fazendas*. Cette image fut même confortée par un événement clefs dans l'histoire japonaise : la guerre Russo-japonaise de 1904-05, à l'issue de laquelle le Japon sortit vainqueur. Si elle accentuait les craintes de l'Occident, et donnait un nouvel élan à la propagation des thèses du « Péril Jaune » chez les puissances occidentales, la victoire de l'armée japonaise fut au contraire perçue de manière positive au Brésil. Par cet événement, le peuple brésilien considéra le Japon comme un Etat moderne et fort, et fut dès lors considéré comme l'exemple à suivre pour le développement de l'Etat-Nation Brésil en construction (Dezeim, 2008).

L'immigré japonais du Brésil : une main-d'œuvre de substitution

En 1908, 741 japonais faisaient leur début en tant que colono sur les plantations caféières de Sao Paulo. A la manière des *dekasegi* 出稼ぎ, ces travailleurs saisonniers japonais, ils se rendirent au Brésil en vertu d'un contrat à durée limitée (3 à 4 ans), dans le but de revenir après avoir fait fortune dans le Nouveau Monde. Or, l'espoir fit rapidement place à la désillusion. Recrutée dans l'urgence, la main-d'œuvre du *Kasato Maru* ne comptait pas parmi elle des travailleurs agricoles qualifiés, si bien que pour sa grande majorité, l'apprentissage et la pratique des techniques agraires de la culture caféière se firent avec les plus grandes difficultés. De plus, à l'instar de leurs prédécesseurs italiens, nombreux furent soumis à leur tour aux mauvais traitements des superviseurs des plantations, ainsi qu'au manque de scrupule des *fazendeiros* dans la rétribution des salaires. Ainsi, bon nombre des premiers immigrés décidèrent tout simplement de quitter leur plantation. Pour la plupart, ils partirent en quête de meilleures conditions de travail sur d'autres plantations ; tandis que les autres se rendirent à Sao Paulo ou au port de Santos pour s'employer à des tâches diverses (voir Handa, 1989). Une autre alternative se présenta parmi les fugitifs, celle du fermage indépendant. En général, il prit deux formes : le métayage sur des portions de terres louées au sein de grandes plantations ; ou la mise en place d'exploitations agricoles mineures sur des terrains achetés, une pratique alors courante au Brésil, et connue sous le nom de « colonisation spontanée »⁵. A partir des années 1910 et jusque dans les années 1920, plusieurs de ces colonies spontanées japonaises firent leur apparition au Brésil (Adachi, 2006).

Cependant, au cours des envois successifs qui eurent lieu jusqu'en 1914, le taux de persistance des immigrés japonais sur les plantations s'améliora. Ceci fut en partie favorisé par le fait que le gouvernement japonais encouragea au recrutement et à l'envoi d'une main-d'œuvre agricole qualifiée, qui dès lors parvint à se familiariser plus rapidement que leurs prédécesseurs au travail sur les plantations. Mais les planteurs et les autorités de Sao Paulo déploraient déjà le coût de l'immigration japonaise. Le *colono* japonais ne satisfaisait pas les attentes économiques placées en lui, et son remplacement en cas de fugue obligeait l'état pauliste à débloquer des fonds supplémentaires, doublant ainsi le budget initialement accordé par lui pour chacun d'eux. Toutes ces raisons poussèrent Paulo de Moraes Barros (Secrétaire général du département agricole de l'Etat de Sao Paulo) à suspendre temporairement les subventions à la traversée jusque-là allouées à l'immigration japonaise (San Pauro Jimbun Kagaku Kenkyûjo, 1997, p.34). Cette décision fut également motivée par le fait que le Brésil

espérait une nouvelle émulation de l'immigration en provenance d'Europe. Néanmoins ces prédictions furent très vite contredites par l'éclatement de la Première Guerre mondiale, et le gouvernement de Sao Paulo n'eut d'autre choix que de rouvrir l'allocation de subventions à l'immigration japonaise. De 1916 à 1921, on observa donc une seconde vague d'immigrés japonais subventionnés par le gouvernement fédéral du Brésil (Maruyama, 2010, p.129 ; San Paulo Jimbun Kagaku Kenkyûjo, 1997, p.47).

En vérité, pour le Japon, le fait que Sao Paulo ne recourait au travailleur japonais que dans les cas où l'immigré européen faisait défaut, signifiait que l'immigration japonaise n'était ni plus ni moins qu'une main-d'œuvre de substitution. Si dans la première moitié du 19^{ème} siècle, pour des raisons ethniques, se posait la question de la désirabilité du japonais au Brésil ; aux abords des années 1920, principalement pour des raisons économiques, c'était son utilité qu'on remettait en question. C'est dans ce contexte changeant et challengeant pour l'immigration japonaise, que le « Péril Jaune » fit peu-à-peu son apparition sur la scène politique brésilienne.

2. Le « Péril Jaune » et sa diffusion au Brésil.

L'immigration japonaise dans l'opinion publique brésilienne : aspects négatifs

Outre les idées du « Péril Jaune », d'autres formes d'opinions publiques (*yoron* 世論) dirigées à l'encontre de l'immigration japonaise existaient au Brésil, et pour certaines virent le jour dès la fin de l'Empire (1882-1889). D'inspirations et de formes diverses, elles s'exprimèrent au sein d'une partie de l'élite politique, économique et culturelle du pays, fermement opposée à la venue d'individus japonais, ou plus largement asiatiques, sur le sol brésilien. C'est à cet égard que dès les années 1950, le sociologue japonais résidant au Brésil, Saitô Hiroshi 齋藤広志 avait opéré à un recensement des opinions publiques à l'encontre des japonais, au sein desquelles, ensembles ou séparément, se retrouvait régulièrement les quatre arguments suivants :

« 1. Du point de vue de la constitution raciale homogène du peuple brésilien, les immigrants japonais ne sont pas désirables.

2. Les immigrants japonais sont bien trop éloignés de la langue, et des us et coutumes brésiliens, et à ce titre sont inassimilables.

3. Peu importe le peuple, laisser se constituer des colonies dans quelque lieu que ce soit du pays, c'est planter les racines d'un danger futur pour le Brésil.

4. Elle est un militarisme.

(Saitô, 1954, pp.39-40)

Les premiers arguments ici énoncés se retrouvent facilement dans les thèses européennes (puis nord-américaines) du racisme scientifique et du racisme historique, toutes importées au Brésil dès le 19^{ème} siècle. Si au sein de l'école scientifique, c'est Louis Agassiz (visiteur du Brésil en 1865) qui reçut le plus de crédit (Skidmore, 1993, pp.31-32) ; l'aryanisme d'Arthur Gobineau, qui s'exprimait dans son « Essai sur l'inégalité des races humaines » (1853-1855), rencontra également une grande popularité chez les élites brésiliennes. A cet égard, la propagation des idées de Gobineau fut d'autant plus aisée que ce dernier occupa les fonctions d'Ambassadeur de France au Brésil, entre février 1869 et mai 1970. Il se fera très vite ami de l'Empereur Dom Pedro II, celui-ci qui en retour devint un des plus grands admirateurs de l'écrivain et diplomate français (sur Gobineau au Brésil voir Raeders, 1934). Gobineau – par les *exemplum* de l'histoire –, et Agassiz – par l'*exempla* de la science – apportaient la preuve de la supériorité du gène blanc à une élite brésilienne qui, désireuse de se défaire du sentiment d'infériorité

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

suscité par la présence de l'élément noire dans sa population, adopta leurs thèses eugénistes afin de supporter l'idée d'un blanchiment de la population par l'importation d'immigrés européens blancs (Skidmore, 1993).

La quasi-totalité du monde scientifique, politique et littéraire était acquis à ces thèses nouvelles ; parmi eux, le sociologue et politicien Oliveira Viana, connu comme le plus grand « aryaniste » brésilien, qui joua un rôle clef dans la transmission de ces idées du monde académique au monde politique, notamment afin d'infléchir sur les politiques migratoires du pays (Sur Viana voir : Needell, 1975).

Les deux derniers arguments exposés ci-avant, particulièrement le quatrième, celui qui voit un lien entre militarisme et immigration japonaise, sont quant à eux à relier aux thèses du « Péril Jaune ». Penchons-nous désormais sur la question.

Une brève présentation du « Péril Jaune »

Le « Péril Jaune » (« *die gelbe gefahr* ») est un slogan inventé par l'Empereur Guillaume II (1859-1941) à l'issue de la guerre sino-japonaise (1894-1895). Il exprime la résurgence des craintes que l'Europe ressentait à l'égard des mongols et des asiatiques depuis les conquêtes d'Attila, au 12^{ème} siècle. Les tenants de cette idée allaient jusqu'à dire que les sociétés d'Asie complotaient l'invasion du monde occidental, et à terme sa destruction (Lyman, 2000, pp.683-747). Véhiculant ainsi l'idée d'une « Asie qui s'éveille », cette métaphore raciale, à la symbolique colorée, visait non pas à articuler les rancœurs du travailleur local face à une main-d'œuvre asiatique jugée bon marché, mais avant tout s'attelaient-elle à manipuler les peurs de l'Occident face à ses migrations, et les menaces militaires qu'elles amenaient avec elles (Hashimoto, 2012, p.3).

Chose fort intéressante, Arthur de Gobineau n'est pas sans lien avec la naissance du « Péril Jaune ». En effet, Gregory Blue montre que c'est par l'entremise du compositeur Wagner que l'Empereur Guillaume II a eu connaissance des thèses de Gobineau, dont les points de vue sur l'Asie et sa population eurent une influence sur la formulation de cette rhétorique par le monarque allemand (1999, p.118 et s.). Ceci permet, dans une certaine mesure, de faire le lien avec les deux derniers arguments référencés par Saitô qui, quant à eux, sont à rapprocher des thèses du « Péril Jaune ».

Après s'être répandue en l'Europe, elle parvint aux Etats-Unis, et devenant « Yellow Peril », du début du 19^{ème} siècle à la Seconde Guerre mondiale elle connut un succès sans précédent. D'abord dirigée à l'encontre des coolies – ces travailleurs chinois en situation de quasi-servage – chez qui l'on voyait une menace militaire, cette peur xénophobe entraîna la passation du *Chinese Exclusion Act* en 1882. Quant à elle, l'immigration japonaise fut associée au « Péril Jaune » lorsque le Japon sortit vainqueur du conflit russo-japonais (1904-1905). S'ajoutant à cela la présence croissante des travailleurs japonais en Californie, et plus tard à l'expansion militaire japonaise débutée dans les années 1920, l'immigré japonais, aux Etats-Unis, fut très vite considéré comme la menace militaire asiatique majeure, devenant ainsi la cible privilégiée des propagateurs du « Yellow Peril ». Nourris de cette propagande, les mouvements antijaponais américains s'intensifièrent, et leurs débordements justifiaient entre autres l'édiction de deux lois qui limitèrent, puis interdirent l'entrée des immigrants asiatiques sur le sol américain : le *Gentlemen's Agreement* de 1908, et le *National Origin Act* de 1924 (Lee, 2007, pp.537-562).

En somme, le « Péril Jaune » entendait dépeindre les immigrants asiatiques sous les traits d'une menace démographique et militaire. Cette rhétorique finit par atteindre le Brésil, où suite à l'arrivée des premiers japonais, « *O Perigo Amarelo* » ne fit que gagner en intensité, s'exprimant pleinement au cours

des années 1920 et 1930.

La diffusion du « Perigo Amarelo » au Brésil

Seuls quelques chercheurs brésiliens se sont intéressés à la question du Pêril Jaune et de sa diffusion au Brésil⁶. Pour l'heure, nous nous contenterons de ne ce citer ici celle que nous considérons comme la véritable spécialiste de la question : Marcia Yumi Takeuchi, et ses ouvrages : « Entre geishas et samurais : l'immigration japonaise dans les revues illustrées (1897-1945) » (« Entre gueixas e samurais: a imigração japonesa nas revistas ilustradas (1897-1945)» ; thèse remise à la faculté de philosophie, lettres et sciences humaines de l'Université de Sao Paulo, 2009) ; et « Le Pêril Jaune : images d'un mythe, réalité du préjugé (1929-1945) » (« O Perigo Amarelo : imagens do mito, realidade do preconceito »). A l'aide d'un double fond archivistique constitué à la fois de documents diplomatiques et de magazines illustrés d'époque, l'auteur démontre que ce furent les diplomates brésiliens, en place à la Légation du Brésil à Tokyo, qui les premiers favorisèrent la diffusion des thèses du « Perigo Amarelo », en attirant l'attention des politiciens sur le fait que par l'émigration de ses citoyens l'Empire du Japon préparait sans doute son expansion au Brésil. L'auteur y relève également l'influence primordiale des Etats-Unis dans la propagation de ce discours, notamment chez ceux qui souhaitaient du gouvernement brésilien qu'il adoptât la même politique migratoire que son homologue nord-américain (2008 ; 2009).



Illustration 1. *Fon-Fon*, numéro 48, 7 mars 1908 : « Le Japon moderne ; Le Pêril Jaune (à ne pas confondre avec les obligations de la Vila Isabel) menaçant mon monde (?) »

Au plan social, Takeuchi souligne le rôle primordial joué par certains magazines illustrés qui participèrent à construire et répandre un imaginaire stéréotypé de l'immigré japonais dépeint comme une menace économique, raciale et impérialiste pour le pays. A l'aide de ses caricaturistes, *Fon-Fon* (1907) et *A careta* (1909) furent les deux magazines qui s'attelèrent principalement à proposer ce type d'images à ses lecteurs (2009). La diffusion du « Pêril Jaune » par des médias de divertissements n'était pas unique au Brésil ; cette modalité de propagation existait déjà aux Etats-Unis où le roman de divertissement grand public était son medium de prédilection. Ceci s'expliquant par le rôle attribué à ses romans : prophétiser, par tous les scénarios possibles, l'arrivée prochaine d'un « Pêril Jaune » militaire et menaçant, pour l'heure inexistant... Ne désignant ni des problèmes économiques ou politiques, ni même qu'une menace tangible, en somme, le « Pêril Jaune » ne pouvait avoir recours qu'à l'imaginaire, pour peupler l'esprit du public de sa propagande (Hashimoto, 2012, p.3).

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

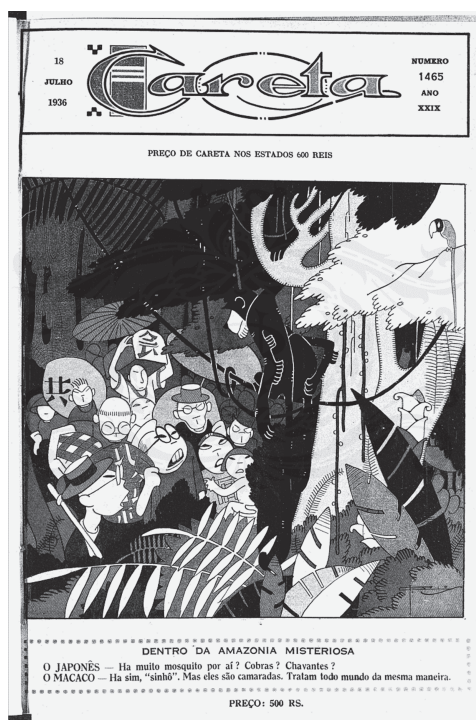


Illustration 2. Careta, número 1465, 18 juillet 1936 : « Dans la mystérieuse Amazonie ; Le Japonais – Y-a-t-il beaucoup de moustiques par ici ? Des cobras ? Des Xavantes ? Le Macaque – Il y a « vous ». Mais ils sont des camarades. Ils traitent tout le monde de la même manière.

3. « La proposition Reis » (*Reisu hōan* レイス法案1923) : première apparition du « Péril Jaune » sur la scène politique.

Le Brésil des années 1920: un contexte changeant

Au cours des années 1920 une vague de populisme atteint l'Amérique du sud qui sur son chemin n'épargna pas le Brésil (Hermet, 2012). Celle-ci favorisa une émulation des débats dans lesquels, nombre d'intellectuels et de politiciens s'engagèrent dans la redéfinition de l'identité brésilienne où la question raciale occupait une place importante. L'idée centrale était que les brésiliens devaient se réapproprier leur nation. Pour ce faire, ils devaient se défaire des influences européennes sérieusement remises en question par le spectacle offert par la vieille Europe au cours de la Première Guerre mondiale. Un contexte nouveau voyait le jour qui annonçait la naissance à venir d'un nationalisme brésilien. Bien entendu, ce changement contextuel ne fut pas sans influence sur l'immigration japonaise. En effet, celui-ci fournit des paramètres propitiatoires à la résurgence de débats qui avaient eu lieu près d'un demi-siècle auparavant sur la question de la composition ethnique des flux entrants d'immigrés. Ravivées par Oliveira Viana, les thèses du racisme européen, parvenu au pays dès le 19^{ème}, s'invitèrent volontiers au cours de ces discussions où l'on réaffirmait la nécessité de procéder au « blanchiment » de la population, en encourageant de nouveau et exclusivement l'immigration blanche européenne. Corrélativement, la question de la désirabilité de l'immigré japonais était vivement remise en question. C'est de cette

façon que, progressivement, des individus, voire des factions antijaponaises voyaient peu-à-peu le jour. (Skidmore, 1933, pp.173-218). Il va sans dire que les circonstances politiques brésiliennes pesaient sur l'immigration japonaise.

Au point de vue économique, le début des années 1920 ne pronostiquait pas un avenir positif pour l'immigré japonais, tant une série d'évènements semblait remettre en cause l'utilité de son recours par les planteurs paulistes. En 1922, le gouvernement pauliste, en la personne de Heitor Penteado (Directeur du Bureau des Affaires agricoles de Sao Paulo) mettait définitivement un terme aux subventions jusqu'alors allouées à l'immigration japonaise (San Paulo Jimbun Kagaku Kenkyûjo, 1997, p.47). Plusieurs raisons furent invoquées pour motiver cette décision. Tout d'abord, à l'issue de la Première Guerre mondiale, au Brésil on se montrait cette fois-ci plus optimiste quant à une nouvelle immigration des masses travailleuses européennes ; enfin, les autorités de Sao Paulo se déclaraient, une nouvelle fois, plutôt favorables à financer l'immigré européen que l'on jugeait plus rentable que son équivalent japonais (Saitô, 1960, p.29 ; p.47). Enfin, à cette époque, le nord-est brésilien était frappé par de multiples sécheresses dont la durabilité força les populations habitant les zones sinistrées à l'évacuation. Ceci déclencha donc un grand mouvement de migrations internes au sein desquels la grande majorité de ces populations en quête de travail se rendit dans l'état de Sao Paulo – alors majeur bassin d'emploi du pays dans le domaine agricole – dans l'espoir d'y établir les bases d'une vie nouvelle (Andô, 1954, pp.11-37). L'effet mécanique de ce phénomène de migration interne fut bien entendu un resserrement du marché de l'emploi pauliste qui, s'ajoutant à l'émergence d'un contexte nationaliste plus favorable au recours à une main-d'œuvre européenne, nous apparaît également avoir sérieusement remis en cause l'utilité de l'immigration japonaise dans les yeux des responsables brésiliens (do Nascimento, 2014, pp.29-30). Ce fut dans ce double contexte que la première initiative politique antijaponaise, fit sa première apparition en 1923.

Le « Projet de loi Reis », 1923

Le 22 octobre 1923, Fidelis Reis (député fédéral de l'état du Minas Gerais), fit la proposition d'un projet de loi devant le Congrès National du Brésil dont les articles 4 et 5 intéressent plus particulièrement nos propos :

« Article 4 Le Gouvernement exercera un contrôle rigoureux sur l'immigration à destination du Brésil, et qu'elle qu'en soit la provenance, afin d'empêcher l'entrée de tout élément jugé nocif à la formation ethnique, morale et psychologique de la nationalité.

Article 5 Interdire l'entrée des immigrés de 'race noire' et limiter l'entrée de la 'Race jaune' à un taux annuel de 3 pourcent des immigrés déjà résidents au Brésil. »

(Congresso Nacional, Anais de Câmara dos Deputados, 1928, p.140)

C'est ainsi que disait ce que du côté japonais l'on nomma très tôt le « Projet de loi Reis » (レイス法案 Reisu hôan).

Selon Saitô, Fidelis Reis prit cette initiative en réaction d'un soi-disant projet d'immigration africaine en provenance des Etats-Unis et en direction de l'Amazonie brésilienne⁷ (Saitô, 1954, p.41). Ne cachant pas ses références nord-américaines, Reis désirait également que son gouvernement prît les mêmes orientations en politique migratoire que celles adoptées la même année par les Etats-Unis dans la limitation de l'immigration asiatique, et partant japonaise. Aussi, au cours de l'intervention qui accompagna la remise de cette proposition de loi, Fidelis Reis déclara devant les membres du Congrès

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

que les immigrés en provenance d'orient devaient être considérés

« [comme des] kystes jaunes dans l'organisme national, [dont] le sang, le langage, les coutumes, la religion inassimilable représentaient un danger futur, comme tel est le cas en Californie, aux Etats-Unis ».

A ceci il ajoutait que dans les yeux des officiels japonais,

« [le Brésil était] également inclus dans la 'Sphère d'Influence' à laquelle le Japon pouvait légitimement aspirer en Amérique du Sud. »

(Congresso Nacional, Anais de Câmara dos Deputados, 1928, p.140)

Ces quelques lignes de son discours reflètent, il nous semble, parfaitement l'état de la pensée raciale et politique à l'encontre de l'immigration japonaise de son temps. Le racisme scientifique apparaît sous l'analogie du corps brésilien malade par la présence de « corps étrangers » immigrés japonais ; ceux-ci dépeints à leur tour comme une menace militaire et donc – si l'on s'en tient aux définitions données plus haut – un « Péril Jaune », qui partant fait ici sa première apparition. La deuxième partie des propos vient confirmer nos affirmations en ce qu'il y est clairement fait référence au motif de l'expansion, central dans le « Péril Jaune » lorsqu'il s'agit de dépeindre l'issue fatal d'un scénario où l'immigré joue ici le rôle de l'envahisseur. Si le terme n'est pas utilisé, quoiqu'il en soit la diplomatie japonaise identifie clairement l'influence des mouvements antijaponais américains (acquis au « *Yellow Peril* ») sur l'initiative du député brésilien (Nihon Gaiko Bunsho, Taisho 13nen, Vol.1, pp.257-275).

Afin de contrer cette initiative, un groupe d'hommes politiques brésiliens qui portaient haut en estime l'immigration japonaise, et pour certains avaient encouragé activement sa venue dès le début du 20^{ème} siècle, organisa une opposition groupée qui eut raison de la « Proposition Reis » (do Nascimento, 2014, pp.36).

Néanmoins, une opposition antijaponaise prenait forme, et nous considérons que Fidelis Reis remporta une grande victoire en parvenant à frayer un chemin pour le « Péril Jaune » au sein des Assemblées législatives du pays. Son initiative joua un grand rôle dans la consolidation du mouvement antijaponais qui, dix ans plus tard, par une tentative similaire empruntait la même voie.

4. La seconde apparition du « Péril Jaune » sur la scène politique : la proposition de Miguel Couto (1934).

Les années 1930 : un contexte nouveau

En 1930, suite au coup-d'état de Gétulio Vargas, la politique brésilienne prit un tournant résolument nationaliste. L'implantation d'un régime ouvertement nationaliste favorisa l'édiction de mesures restrictives pour l'immigration. Et partant, il apportait un environnement adéquate aux membres antijaponais qui se sentirent plus légitimes que jamais à plaider une nouvelle fois leur cause (Kôyama, 1949, pp.419-27).

L'année même de sa prise de pouvoir, était promulguée une loi selon laquelle seuls les immigrés dont la venue avait été spécialement permise par les autorités fédérales étaient autorisés à pénétrer les frontières du Brésil. Cette loi n'avait cependant pas à s'appliquer aux Japonais, car ils venaient en possession de billets d'entrée, délivrés par les autorités sur la base de contrats de concession dont ils étaient bénéficiaires (Normano, 1934, p.21). Cette mesure eut pour autre objectif de permettre que l'industrie brésilienne fût pourvue au deux-tiers de travailleurs brésiliens, d'où son appellation de « Loi des deux-tiers ». Il s'agissait donc d'une loi visant à freiner le chômage du travailleur local.

L'autre intention de cette mesure était également politique. Elle devait permettre de prévenir la diffusion d'activités politiques subversives, en barrant l'entrée à des individus souscrivant aux idées dissidentes du communisme ou de l'anarchisme (Maruyama, 2010).

Lesser, cependant, affirme que cette politique migratoire engageait la mise en place du « projet de nationalisation » de Vargas, et reflétait ainsi le caractère xénophobe de son régime (1999). Pour autant, Normano souligne que Vargas lui-même était apparemment satisfait de l'immigration et de la colonisation japonaise, notamment pour le rôle qu'elle jouait dans l'expansion de la frontière économique du Brésil dans la région de l'Amazonie (Normano, 1934, p.56).

En 1925, le gouvernement japonais avait promulgué une politique de soutien et de protection à la colonisation et à l'émigration, par laquelle il subventionnait totalement le processus migratoire. Reprenant le contrôle de l'organisation des migrations, le Japon décida d'améliorer la qualité de ses immigrés en visant à n'envoyer au Brésil que des colons entraînés aux techniques agricoles. Des paysans entraînés, qui plus est destinés à s'installer au Brésil : ce n'était non plus une immigration temporaire, mais bien une immigration définitive que le Japon était résolu à encourager. En ce sens, le gouvernement japonais encouragea également l'acquisition de biens fonciers, pour la plupart dans des zones reculées, telle que l'Amazonie, en vue d'y implanter des colonies agricoles japonaises (Ikubo, 2003, pp.33-49). En effet, l'émergence d'un mouvement antijaponais au Brésil, couplé à l'interdiction définitive de l'immigration japonaise aux Etats-Unis par l'*Exclusion Act* de 1924, avaient convaincu le gouvernement que s'il voulait assurer la pérennité de l'immigration japonaise au Brésil, il devait donner son support actif à l'émigration (Gaimusho Chosabu hen, 1940, p.221). A cet égard, les diplomates japonais en place au Brésil demandèrent à leur gouvernement de se plier aux exigences brésiliennes, et ce afin d'éviter une aggravation des mouvements antijaponais du Brésil, comme ce fut le cas aux Etats-Unis. Parmi les recommandations formulées, la plus notable, selon nous, est celle par laquelle ils déclaraient qu'il était souhaitable d'encourager tout candidat à l'émigration à faire siens les us et coutumes brésiliens ; à renoncer, en quelque sorte, à son identité japonaise (voir Nihon Gaikō Bunsho, Showa 13, Vol.1, pp.257-275).

Il est enfin à noter que certaines entreprises japonaises connaissaient un succès réels succès économique au Brésil. Ce fut le cas de l'industrie cotonnière japonaise qui entre les années 1933 et 1935 avait fait croître sa part de production pour cette matière première de 10% à 55% (Commissao de Elaboracao da Historia dos 80 anos da Imigracao Japonesa no Brasil, 1992, p.126). A première vue, l'immigration japonaise semblait échapper à la fronde nationaliste du gouvernement brésilien, et pourtant...

Lorsqu'en 1934 l'Assemblée Constituante se réunit afin de mettre en chantier la nouvelle constitution promise par Gétulio Vargas, certains membres antijaponais saisirent l'occasion afin de renouer les débats autour du danger que représentaient les immigrés japonais pour la société brésilienne. Avec à leur tête le député et médecin Miguel Couto, ils entendirent obtenir des membres de la constituante qu'ils insèrent dans la Constitution un amendement prévoyant l'application de quota à l'immigration japonaise. Utilisant la situation géopolitique en Asie au début des années 1930, qui fut notamment marquée par l'invasion de la Mandchourie et du nord-est de la Chine par les troupes japonaises, Couto attirait l'attention sur les liens évidents existant entre l'émigration japonaise et l'expansion impérialiste de l'Empire du Soleil Levant (Lone, 2001).

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

La proposition de Couto.

Si les Japonais ne semblaient être touchés par la nouvelle orientation prise par les politiques migratoires du régime de Vargas, il n'en demeure pas moins que la mesure de 1930, contribua à accentuer un sentiment de suspicion à l'égard des immigrés étrangers et de leurs colonies parmi certaines factions politiques brésiliennes. Parallèlement, les discussions sur l'avenir racial du peuple brésilien avaient toujours court. De la « proposition Reis » de 1924, à la « loi limitative des deux pourcents » de 1934, la propagation des idées antijaponaises, parmi elles le « Péril Jaune », gagnait sans cesse en intensité. Et non plus uniquement dans la scène politique, mais également dans une partie du monde médical, et certains hémicycles composés d'académicien, ces idées furent promues activement (Saitô, 1954, p.42).

C'est dans ce contexte que la fameuse « Société des Amis d'Alberto Torres » (« Sociedade dos Amigos de Alberto Torres ») vit le jour. Fondée en 1933 par des disciples et adeptes d'un célèbre penseur « nationaliste » Alberto Tôrres⁸, elle comptait dans ses rangs des personnages célèbres et importants dans la monde brésilien : le précité sociologue et aryaniste Oliveira Viana (un temps disciple direct d'Alberto Tôrres) ; Plinio Salgado, leader du mouvement Intégraliste (une digression du nazisme); le Ministre de l'Agriculture Juarez Tavora ; Nicoleu José Débané (ancien diplomate, par sa action ayant participé à véhiculer les idées du « Péril Jaune » au Brésil) ; l'ancien Ministre des Affaires étrangères Felix Pacheco, désormais propriétaire du très influent *Jornal do Comercio* (Rio de Janeiro) ; et enfin Fidelis Reis (Sugiyama, 1934, pp.18-21 ; Lesser, 1994, p.28 et s.). Cette société et ses membres eurent une influence primordiale sur le mouvement à l'initiative de la « loi des deux pourcents » au sein de la Constituante, notamment par l'entremise d'Oliveira Viana qui en 1934, fut nommé à la tête d'une commission en charge de la préparation des mesures d'immigration (Saitô, 1954, p.41).

L'estocade sera cependant portée par des personnages appartenant au monde médical Brésilien : le député et professeur de médecine Miguel Couto, accompagné du précité Arthur Hehl Neiva, de Xavier Oliveira et Monteiro Barros. Profitant de l'ouverture de l'Assemblée Constituante de 1933-34, chacun d'eux apporta, sous la forme d'un amendement constitutionnel, une proposition visant à la limitation de l'immigration brésilienne. Nous ne reporterons ici que la proposition du leader, Miguel Couto, celui dont l'initiative intéresse particulièrement nos analyses⁹ :

« Amendement de Miguel Couto :

L'immigration des « africains » ainsi que des « africains d'origine » est interdite, et l'immigration asiatique est permise annuellement à hauteur de cinq pourcent du nombre total des immigrés de ce pays actuellement présents au Brésil. »

(Nihon Gaikô bunsho, 1934, affaire 480, p.875)

Nulle mention ici du « Péril Jaune », ni même que de références faites à la sécurité nationale du pays. Dans sa forme, l'amendement est très proche de la « proposition Reis », et ainsi ne permet pas de douter de l'influence des membres de la « Société des Amis de Tôrres » sur Couto. A première vue, ce fut avant tout pour des raisons ethniques que le député entendit mettre un frein à l'immigration japonaise. Cependant, à la lecture du discours donné par le député, nous verrons qu'il en fut tout autre.

« *L'immigration japonaise considérée quantitativement et comme stade de l'expansionnisme du Japon* »

Dans un discours sans équivoque et intitulé : « *L'immigration japonaise considérée quantitativement et comme stade de l'expansionnisme du Japon* (Discours du Député Miguel Couto) » ((Republica dos Estados Unidos do Brasil, Annaes da Assembléa Nacional Constituante, 1935, pp.487-

501)¹⁰, adressé à l'Assemblée Constituyente, le député expliquait pourquoi, selon son opinion, l'immigration japonaise devait être considérée comme une menace militaire pour le Brésil, c'est-à-dire, selon ses mots, comme un « Péril Jaune », et de ce fait devait être limitée et sévèrement contrôlée. Le député entendait cependant se démarquer des initiatives précédentes, notamment quant à leur aspect racial :

« Je disais, également, que je n'étais pas contre l'immigration japonaise, non pour la qualité des immigrés, sinon pour sa quantité et, par-dessous tout, parce que cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais ».

(Republica dos Estados Unidos do Brasil, Annaes da Assembléa Nacional Constituinte, 1935, p.488).

Un expansionnisme qui, selon lui :

« [...] suit un ordre invariable – infiltration, sphère d'influence, absorption ; ou, si vous préférez, invasion, occupation, possession ; ou, si vous voulez, immigration, coréalisation, japonisation, ou encore, si comparée avec l'attaque du serpent – la botte, la constriction, et la déglutition. Nous sommes déjà dans la seconde phase – sphère d'influence, occupation, coréalisation ou constriction. »

(Republica dos Estados Unidos do Brasil, Annaes da Assembléa Nacional Constituinte, 1935, p.488).

Afin d'illustrer son argumentaire, et augmenter sa portée persuasive, le député fit à dessein des références répétées à l'expansion militaire japonaise en Mandchourie ; concluant sur ce point en affirmant que « *La même chose de ce qui est en train de se passer en Mandchourie [...] va se produire au Brésil* ». Par cela, Couto entendait mettre l'accent sur le fait qu'en achetant des terres et en y promouvant l'installation de ses colons, l'Empire du Japon visait, en vérité, à étendre sa sphère d'influence jusque dans le nouveau monde. Aussi fussent là les raisons pour lesquelles le député invitait les membres de la Constituante à d'abord édicter « *une restriction, selon ce qui sera jugé comme le plus propice* » ; deuxièmement à réguler « *la distribution de ces immigrés, et l'acquisition de terres [par eux]* » ; et troisièmement, il termina son exposé en déclarant aux membres qu'il fallait désormais « *préparer notre défense* » (Republica dos Estados Unidos do Brasil, Annaes da Assembléa Nacional Constituinte, 1935, p.488).

Miguel Couto et ses associés reçurent le soutien actif de la part de membres notoires de la « Société des Amis de Tôrres ». Ainsi Renato Kelh, lui-même médecin et président de la Commission Centrale Brésilienne de l'Eugénisme (Comissão Central Brasileira de Eugenia), jugea l'initiative bienvenue, en ce qu'il vit en elle un moyen de mettre fin à l'immigration japonaise, considérée par lui comme une maladie en propagation au Brésil. Oliveira Viana salua l'action de Couto, et en tout aryaniste qu'il était, profita de l'occasion pour rappeler que le « jaune » (ce sont ses mots) était indésirable au regard de la constitution raciale du Brésil. Enfin, José Felix Alves Pacheco utilisa les pages de son journal (le susmentionné *Jornal do Commercio*), afin d'attirer l'attention sur le danger militaire que représentait l'immigré japonais, quittes à publier de faux documents argumentant du « Péril Jaune », auquel lui aussi, bien entendu, souscrivait (Takeuchi, 2008, pp.41-53). Pour autant, cette action conjointe n'eut pas raison des membres de la Constituante qui n'adoptèrent pas les propositions de Miguel Couto et de ses associés. Cependant, une fois encore nous pensons que les antijaponais remportèrent une victoire, puisque leur initiative parvint à inspirer une orientation nouvelle dans la politique migratoire du Brésil ; elle se concrétisa par l'ajout de l'amendement dit « Loi limitative des deux pourcent » (*nibu seigenhō*二分制限法), au sein de la Constitution japonaise de 1934.

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

la « *Loi limitative des deux pourcent* » (*nibu seigenhō二分制限法*) 1934

Après de longues délibérations, l'amendement fut finalement rejeté au motif que placer des quotas d'immigration sur un groupe ethnique particulier devait être considéré comme une forme de discrimination raciale. Bien que les membres de la Constituante s'entendaient sur le fait que la crise économique de 1929 rendait difficile pour le Brésil d'accueillir de nouveaux immigrants, ils ne désiraient pas rejoindre les USA ou les pays hispanophones de l'Amérique Latine et avec eux promulguer des restrictions directement dirigées à l'encontre des populations asiatiques. D'autant que l'immigration japonaise bénéficiait encore du soutien de certains officiels paulistes, voire même de Vargas, qui personnellement attirait l'attention sur le fait que les colons japonais contribuaient largement au développement agricole de l'état de Sao Paulo, et qu'à cet égard ils ne méritaient pas un tel traitement – qui lui-même pouvait se retourner contre les intérêts économiques du Brésil (Geraldo, 2007)

Au final, l'Assemblée Constituante s'accorda tout de même à incorporer des quotas sur l'immigration étrangère, suivant l'orientation prise par le « projet de nationalisation » de Vargas, qui s'exprima pour la première fois dans la loi de 1930 citée plus haut. Cependant, cet amendement ne visait aucun groupe ethnique en particulier, et statuait que :

« [...] les arrivées d'immigrés de quelque pays que ce soit ne peuvent, cependant, excéder un taux annuel de deux pourcents du nombre total de cette nationalité résidente au Brésil au cours des cinquante années précédentes. »

(Article 121, Section 6 de la Constitution du Brésil de 1934, p.487).

Le nombre d'immigrés japonais parvenus avant l'année 1934 s'évaluait à environ 125,000 individus, si bien qu'en vertu des dispositions de « Loi des deux pourcent », seulement 2,489 travailleurs japonais étaient autorisés à immigrer au Brésil à partir de l'année suivante. Cependant, grâce à l'action conjointe du Ministre des Affaires étrangères HIROTA Kôki 広田弘毅 et du Consul brésilien au Japon Oscar Corraie, l'immigration japonaise put être exemptée des dispositions de l'Article 121. C'est pourquoi, à partir 1934, et pour une période de huit ans, environ 50,000 immigrants purent encore se rendre au Brésil (Lesser, 2013, pp.164-5).

Conclusion

Malgré ses utilisations répétées par des individus ou des factions antijaponaises, les idées du « Pêril Jaune », au cours de la période d'avant-guerre, ne furent pas jamais adoptées au sein de la législation migratoire brésilienne. Contrairement aux Etats-Unis et au Pérou, où cette idéologie alimenta des initiatives politiques et des mouvements populaires, au Brésil le « *Perigo Amarelo* » ne favorisa pas l'apparition de phénomènes dramatiques. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre de japonais furent internés dans des camps de prisonniers aux Etats-Unis et au Pérou, un tel traitement ne leur fut jamais réservé au Brésil. Et ce même lorsque le Japon et le Brésil rompèrent leurs relations diplomatiques en 1942, pour avoir rejoints des camps opposés au cours du conflit. Grâce aux liens tissés par les diplomates japonais et les autorités brésiennes, les relations furent officiellement rouvertes entre les deux pays au début des années 1950. Aujourd'hui, le nombre de personnes d'ascendants japonais (appelés Nikkei ou Nikkeijin) présents au Brésil, s'estime à 1 300 000 d'individus, ce qui représente près de 90% de la population totale des Nikkei pour l'Amérique du Sud (de Carvalho, 2002, pp.3-35.)

Bibliographie

- Andô Zempachi (1954). “Gaikoku Imin Burajiru Nyûkokushi ». In *Burajiru Kenkyû Sôsho*, Vol.2.
- Bartolomé Bennassar et Richard Martin, *Histoire du Brésil, 1500-2000*, Fayard, Paris, 2000.
- Blue, Gregory (1999). Gobineau on China : Race Theory, the 'Yellow Peril', and the Critique of Modernity. *Journal of World History* 10 :93-139.
- Burajiru ni okeru Nihonjin Hattenshi Kankô Inkai (1941). *Burajiru ni okeru Nihonjin Hattenshi Jômaki*. Ishikawa Tomonori (Ed.) (1999). *Nikkei Imin Shiryôshû Dai2ki Nanbeihen Dai29 maki*. Nihon Tosho Senta.
- Burajiru ni okeru Nihonjin Hattenshi Kankô Inkai (1942). *Burajiru ni okeru Nihonjin Hattenshi Gemaki*. Ishikawa Tomonori (Ed.) (1999). *Nikkei Imin Shiryôshû Dai-2 ki Nanbeihen Dai30 maki*. Nihon Tosho Senta.
- Burns, E. Bradford (1980). *A History of Brazil* (2d ed.). New York : Columbia University Press.
- Careta* (revista ilustrada), número 1465, 18 juillet 1936. url : [Vhttp://objdigital.bn.br/acervo_digital/div_periodicos/careta/careta_1936/careta_1936_1465.pdf](http://objdigital.bn.br/acervo_digital/div_periodicos/careta/careta_1936/careta_1936_1465.pdf), consulté le 13 novembre 2014. (Illustration 2.)
- Congresso Nacional (1928). *Anais de Câmara dos Deputados*, Vol. X, Sessões de 18 a 31 de outubro 1923, Sessão em 22 de outubro 1923, Rio de Janeiro.
- de Carvalho, Daniela (2003). *Migrants and Identity in Japan and Brazil : the Nikkeijin*. New York : Routledge Curzon.
- do Nascimento Anthony (2014). “Daini-ji Sekai Taisen mae no Burajiru ni okeru Nihon Imin Seigen no Dôkô – ‘Reisu Hôan’ wo Meguro Ronsô no Takakuteki Kenkyû”. In *Shien*, Vol.24, n°2. pp.27-38.
- dos Santos, Sales Augusto (2002). Historical Roots of the 'Whitening' of Brazil” (translated by Hallewell, Laurence). *Latin American Perspectives* 29(1):61-82.
- Endho, Toake (2009). *Exporting Japan ; Politics of Emigration to Latin America*. Chicago : University of Illinois Press.
- Fon-Fon*, (revista ilustrada), número 48, 7 mars 1908. url : http://objdigital.bn.br/acervo_digital/div_periodicos/fonfon/fonfon_1908/fonfon_1908_048.pdf, consulté le 13 novembre 2014. (Illustration 1.)
- Gaimusho Chosabu hen (1940). *Teikoku gikai ni okeru Gaimu daijin enzetsu shû*.
- Geraldo, Endrica (2007). *Perigo Alienigena : Política imigratória e pensamento racial no Governo Vargas (1930-1945)*. Tese de Doutorado em História. IFCH-UNICAMP.
- Gerbi, Antonello and Normano, J.F.(1943). *The Japanese in South America : an introductory survey with special reference to Peru*. New York : AMS Press.
- Handa Tomoo (1987). *O Imigrante Japonês : historia de sua vida no Brasil*. T.A. Queiroz : Centro de Estudos Nipo-Brasileiros.
- Haraguchi Kunihiro (1997). « 1924 nen no Imin Mondai – Hainichi Iminhō moto no Teikoku Keizai Kaigi”. In Miwa Kimitada (Dir.), *Nichibeikiki no Kigen to Hainichi Iminhō. Ronsôsha*, pp.3-41.
- Ikubo Hideki (2000). “‘Hainichi Imin Hō’ to Ishokumin Hogo Shōrei Seisaku – Burajiru Imin Sekkyoku Sôshutsusaku no Tenkai”. In *Yokohama Shiritsu Daigaku Daigakuin Insei Ronshû Shakai Kagaku Keirei*, Vol.6: 49-67.
- Ikubo Hideki (2003). “1920 nendai ni okeru Naimushō Shakaikyoku no Kaigai Imin Shōreisaku”. In *Rekishi to Keizai*, n°181: 33-49.
- Japan, Gaimushō (1996), “The Question of Immigration Limitation in Brazil” (“Burajiru ni okeru imin seigen mondai”). In Japan, Gaimushō (1996). *Nihon gaikō bunsho: II. Dai 2-bu. Tōkyō: Gaimushō*,

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

pp.873-925.

- Konno Toshihiko and Fujisaki Yasuo (1994). *Iminshi 1 : Nambei-hen*. Shinsensha.
- Kôyama Rokurô (Ed.) (1949). *Imin 40nen Shi*. San Paulo, Kôyama Rokurô.
- Kurose Ikuji (2008). “Burajiru no Nihonjin Shokuminchi”. In Shibusawa Eiichi Kinen Zaidan Shibusawa Shiryôkan (2008), *Nihonjin o nanbei ni hattenseshimu*. Tôkyô.
- Leão Neto, Valdemar Carneiro (1989). *A Crise da Imigração Japonesa no Brasil (1930-1934): contornos diplomáticos*. Brasília: Fundação Alexandre Gusmã.
- Lee Erika (2007). “The “Yellow Peril” and Asian Exclusion in the Americas”. In *Pacific Historical Review*, Vol. 76, No. 4 (November 2007), pp. 537-562
- Lesser Jeffrey (1994). “Immigration and Shifting Concepts of National Identity in Brazil during the Vargas Era”. In *Luso-Brazilian Review*, Vol.31, No.2 (Winter, 1994), pp.23-44.
- Lesser Jeffrey (1999). *Negotiating National Identity: Immigrants, Minorities, and the Struggle for Ethnicity in Brazil*. Durham, N.C.: Duke University Press.
- Lesser Jeffrey (2013). *Immigration, Ethnicity, and National Identity in Brazil, 1808 to the Present*. Cambridge University Press.
- Lone, Stewart (2001). *The Japanese Community in Brazil, 1908-1940: Between Samurai and Carnival*. New York: Palgrave.
- Lyman, Standford M. (2000). “The ‘Yellow Peril’ Mystique: Origins and Vissicitudes of a Racist Discourse”. *International Journal of Politics, Culture and Society* 13: 683-747.
- Maeyama Fukashi (2002). “1920 nendai Burajiru Chishikijin no Ajjajinshu-kan – Nihonjin-kan zo chûshin ni”. In Yanagida Toshio (Dir.). *Raten Amerika no Nikkeijin – Kokkq to esunishiti*. Keiyô Gijuku Daigaku Chishiki Kenkyû Senta Sôsho.
- Maruyama Hiroaki (2010). *Burajiru Nihon Imin – Hyakunen no Kiseki*. Akashi Shoten.
- Masterson, Daniel M. Funada-Classen Sayaka. (2004). *The Japanese in Latin America*. Urbana: University of Illinois Press.
- Meade Teresa and Pirio Gregory Alonso (1988), “In Search of the Afro-American ‘Eldorado’: Attempts by North American Blacks to Enter Brazil in the 1920s”. In *Luso-Brazilian Review*, Vol.25, Noo1 (Summer 1988), pp.85-110.
- Mita Chiyoko (2009). « Dekasegi » kara « Dekasegi » e – *Burajiru Imin 100nen ni miru Hito to Bunka no Dainamizumu*.
- Mita, Chiyoko (1997). “Burajiru no imin seisaku to nihon imin – Beikoku hainichi undô hankyô no ichirei toshite”. In Miwa Kimitada (Dir.), *Nichibeikiki no Kigen to Hainichi Iminhō*. Ronsôsha, pp.3-41.
- Mita, Chiyoko (1999). *Bastos: Uma comunidade étnica japonesa no Brasil*. São Paulo, SP, Brasil: Humanitas, FFLCH/USP.
- Mizuno Ichi (1995). “Senzenki (1894-1941)”. In *Nihon Burajiru kôryûshi; Nichihaku Kankei 100 nen no kaiko to tenbô*. Nihon Burajiru Kyôkai. Tôkyô.
- Needell, Jeffrey D. (1975). History, Race and the State in the Thought of Oliveira Viana. *The Hispanic American Historical Review* 75(1):1-30.
- Nihon Gaikô Bunsho (1923), “Burajiru imin kankei” Vol.1, pp.257-275.
- Nihon Gaikô Bunsho (1935), “Burajiru ni okeru imin-seigen mondai”, in, Vol.3, *Tai Ôbei, Kokusai Kankei*.
- Ninomiya (1995). “Nichihaku shûkô tsûshô jôyaku teiketsu nokei”. In *Nihon Burajiru kôryûshi ; Nichihaku Kankei 100 nen no kaiko to tenbô*. Nihon Burajiru Kyôkai , Tôkyô.

- Normano, J.F. (1934). Japanese Emigration to Brazil. *Pacific Affairs* 7(1) : 42-61.
- Reid Andrews George (Jul., 1996). “Brazilian Racial Democracy, 1900-90: An American Counterpoint”.
In *Journal of Contemporary History*, Vol. 31, No. 3, pp.483-507.
- Republica dos Estados Unidos do Brasil (1935). *Annaes da Assembléa Nacional Constituinte*, Vol.VIII, Rio de Janeiro: Imprensa Nacional. Saitô Hiroshi (1960). *Burajiru no Nihonjin*. Maruzen.
- San Pauro Jimbun Kagaku Kenkyûjo (Ed.) (1997). *Burajiru Nihon Iminshi Nempyô*. Akita : Mumyosha Shuppan; Shohan edition.
- Skidmore, Thomas E. (1993). *Black into White; Race and Nationality in Brazilian Thought*. Durham and London : Duke University Press.
- Smith, T. Lynn (1951). *People and Institutions*, Second Edition. Louisiana State of University Press, Bâton Rouge.
- Smith, T. Lynn (1969). “Studies of Colonization and Settlement”. In *Latin American Research Review*, Vol.4, No.1. (Spring, 1969), pp. 93-123.
- Sociedade Brasileira de Cultura Japonesa. (1992). *Uma Epopéia moderna: 80 anos da imigração japonesa no Brasil*. São Paulo: Editora HUCITEC.
- Stanlaw James (2006), Japanese emigration and immigration: from the Meiji to the modern”, in Adachi, N. (2006). *Japanese diasporas: Unsung pasts, conflicting presents, and uncertain futures*, Routledge, London, pp.35-51.
- Suzuki Jôji (1992). *Nihon Imin Dekasegi Iminshi*. Tokyo: Heibonsha.
- Takeuchi, Marcia Yumi (2008). *O Perigo Amarelo: Imagens do Mito, Realidade do Preconceito (1920-1945)*. São Paulo: Associação Editorial Humanitas, FAPESP.
- Takeuchi, Marcia Yumi (2009). *Entre gueixas e samurais: A imigração japonesa nas revistas ilustradas (1897-1945)*. Tese de Doutorado. Universidade de São Paulo.
- Zaihaku Nihonjin Bunka Kyôkai (1934). *Aruberuto Tôresu on shisô to Tôresu Dôshikai ni tsukite*.

NOTES

- 1 Par « migration », l’auteur entend la chose suivante ; « [...] tout changement de résidence (individuel ou collectif) d’une distance généralement (mais pas obligatoirement) supérieure à celle de la mobilité quotidienne et pour une durée assez longue, généralement supérieure à un an. » (David A. Coleman, « Le Rôle majeur de la migration dans le processus démographiques », in Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsc (Dir), *Histoire du peuplement et prévisions, Volume V*, Paris, Ined, 2006, p.33). Par la suite, nous ferons plus largement usage des termes « émigration » et « immigration », dont il nous semble que les définitions peuvent être aisément déduites des propos cités ci-avant : l’« émigration » désigne l’action de quitter son pays natal pour changer de résidence, et marque ainsi le point de départ de la migration ; l’« immigration », quant à elle, marque le point d’aboutissement de la migration, en ce qu’elle caractérise le fait d’avoir établi résidence dans une destination autre et relativement éloignée du pays natal.
- 2 Durant l’ère Meiji, le Japon s’engagea dans une série de réformes politiques et économiques afin d’obtenir le statut de puissance industrielle, plus largement, celui d’Etat-Nation. Se détournant de son agriculture pour privilégier son industrie, l’archipel sacrifia ses campagnes au bénéfice de sa modernisation. La taxation des terres qui frappait un monde paysan bien souvent insolvable, précipita un large pan de la population dans la misère, qui pour la plupart pris le chemin des villes. Pour d’autres, l’étranger se présenta très vite comme l’exutoire à une situation de pauvreté sans perspective d’amélioration ; du côté de l’Etat japonais, on comprit rapidement que favoriser l’émigration des citoyens vers l’outremer permettrait, provisoirement, d’apporter une solution aux problèmes de surpeuplement et de densité urbaine générée par l’exode rural. Bien d’autres facteurs, par la suite, vinrent s’ajouter aux bouleversements structurels apparus dès le milieu du 19^{ème} siècle au Japon ; mais tous contribuèrent à créer un contexte favorable au départ de centaines de milliers d’individus, tous habités par l’espoir d’une vie meilleure au-

« Cette immigration représente une phase, une étape de l'expansionnisme japonais » (Anthony do Nascimento)

delà de leurs frontières. (Sur les causes de l'émigration au Japon, voir Stanlaw, 2006, pp.35-51).

- 3 Ces 141 japonais recrutés par des agents spécialisés, se rendirent à Hawaï afin de pourvoir en main-d'œuvre ses plantations sucrières et ses récoltes de l'ananas. La tradition fit d'eux les Gannenmono (元年者) – littéralement « les gens (者 ; mono) de la première année (元年 ; gannen) » – en référence à la première année de l'ère Meiji (明治元年) qui observa leur migration.
- 4 Selon la traduction donnée par Bennassar et Martin en lexique de leur ouvrage (voir : Bennassar Bennassar et Martin, 2000, p.608).
- 5 Le terme « colonisation » renvoie ici à l'installation de colonies par des fermiers locaux ou étrangers, dans le but de leur exploitation agricole. Nous citerons ici la définition donné par Lynn T.Smith spécialiste de la question de la colonisation agricole du Brésil au 20^{ème} siècle : « Ceux-ci ne portent pas le sens qui leur est couramment attaché dans les écrits anglais, mais plutôt, ils tendent à signifier les concepts plus spécifiques prévalant dans l'Amérique portugaise et espagnole. Ainsi, le terme ici utilisé de « colonisation » ne se rapporte pas à l'établissement des premiers colons au Brésil, mais aux projets ou programmes en vertu desquels les agences privées ou gouvernementales subdivisent de larges propriétés ; placent les familles sur les parcelles fermières ainsi créés ; et déploient aide, assistance, et encadrement dans la tentative d'établir des communautés de petits fermiers sur les terres. « Colonie » a une connotation similaire, cependant il s'élargit suffisamment pour inclure les développements les plus spontanés et indépendants par lesquels les terres tombent sous le contrôle des classes du petit fermage, où la densité de population est augmentée, et où de larges pans de terres peu ou non utilisés – l'équivalent de la latifundia pour les Brésiliens – viennent à devenir les assises de nombreuses communautés ou voisinages solidement établis. Pris ensemble, les termes de « colonisation » et « colonie », usités en référence au Brésil du 20^{ème} siècle, doivent être entendus comme incluant tous les processus par lesquels la classe des petits fermiers assure sa possession de la terre. » (voir Lynn Smith, *Brazil : People and Institutions*, Second Edition, Louisiana State of University Press, Bâton Rouge, 1951, p.391; et Lynn T.Smith, "Studies of Colonization and Settlement", in *Latin American Research Review*, Vol.4, No.1. (Spring, 1969), pp. 93-123.)
- 6 A notre connaissance Marcia Yumi Takeuchi reste la seule à avoir livré des travaux dédiés spécialement à la question de l'existence du « Pêril Jaune » au Brésil. Cependant le travail de Takeuchi ne doit pas oblitérer l'existence de recherches de qualités effectuées en portugais, en japonais et en anglais sur la question du développement des politiques d'immigration brésilienne, leur aspect xénophobes et l'influence qu'elles ont pu produire sur l'immigration japonaise. En japonais nous pensons aux travaux de Mita Chiyoko «(1994 ; 1999 ; 2009) sur l'influence exercée par les politiques d'immigration brésilienne sur l'immigration japonaise, et la naissance des mouvements antijaponais au cours des années 1920. Maeyama Takashi (2002), pour sa part, livre un exposé de qualité quant à l'évolution de la perception raciale des populations asiatiques, et partant des japonais au Brésil. Parmi la recherche en langue anglaise, nous nous contenterons ici de ne faire référence qu'à Jeffrey Lesser (1994 ; 1999 ; 2013), grand spécialiste de l'histoire de l'immigration brésilienne, et qui au sein de ses travaux développe de manière détaillée la situation des minorités immigrantes (Allemands, Juifs, Arabes et Japonais) au regard de la législation brésilienne en matière d'immigration. Concernant l'immigration japonaise, Lesser examine plus particulièrement sa situation au cours de l'ère Vargas (1930-1945), c'est-à-dire après l'installation du nationalisme brésilien. Enfin, en langue portugaise, commençons par citer le travail de Leão Neto, Valdemar Carneiro (1989) qui fournit une analyse intéressante du traitement de la question de l'immigration japonaise au cours des débats de l'Assemblée Constituante de 1933-34, et qui en ce sens – avec les travaux de Marcia Yumi Takeuchi – se rapproche le plus de nos développements. Pour finir, nous ferons référence aux recherches effectuées par Geraldo Enrica (2007) qui s'attache à démontrer l'aspect raciale des politiques d'immigration entreprises sous la gouvernance de Getúlio Vargas (1930-45), contribuant ainsi à éclaircir les conditions politiques qui à cette époque favorisèrent la montée d'un sentiment de suspicion, voire de rejet, de l'étranger au sein des hautes sphères de la société brésiliennes.
- 7 C'est du moins la façon dont certains diplomates américains, informés par des agents du FBI ayant infiltré un mouvement noir américain organisé, avaient rapportés l'information à leurs homologues brésiliens (voir Meade and Pirio, 1988)
- 8 Il est à préciser que par la constitution de ses membres, la société est un dévoiement complet de la pensée d'Alberto Tôrres. Pouvant certes être considéré comme nationaliste, puisque fervent d'une élaboration brésilienne aux problèmes brésiliens, et opposé à toute intrusion étrangère dans le règlement des questions brésiliennes, Alberto Tôrres n'adhérerait cependant en aucun cas aux thèses du racisme scientifique. Il prit certains risques même à les condamner, affichant ses affinités avec le courant naissant de l'environnementalisme brésilien selon

lequel l'environnement social, plus que la « race », détermine les comportements et la place sociales de groupes déterminés. Il a influencé des anthropologues tels que Roquette Pinto, connu pour avoir pris la défense de l'immigration japonaise à plusieurs reprises.

- 9 Le Consul Général du Japon au Brésil Uchiyama, dans un télégramme adressé au Ministre des Affaires étrangères Hirota, rapporte ces quatre propositions comme suit :

« Amendement d'Arthur Neiva :

Seule est permise l'immigration de race blanche, et sont interdites les concentrations coloniales en quelque point que ce soit du territoire.

Amendement de Xavier de Oliveira :

L'entrée sur le territoire en vue de s'y établir est interdite aux races noire et jaune, et ce quelque soit la provenance.

Amendement de Monteiro Barros :

En vue d'aider à l'assimilation de groupes difficilement assimilables tels que les japonais, il convient de créer un organisme spécialisé, de répondre aux difficultés d'assimilation, et d'organiser des recherches sur la distribution des personnes établies. » (Nihon Gaikō bunsho, 1934, affaire 480, p.875)

- 10 Il s'agit ici du troisième et ultime discours donné par le Député Miguel Couto devant l'Assemblée Constituante. Il en existe cependant deux autres : « L'immigration japonaise (Discours du Député Miguel Couto) », et « L'immigration japonaise (Déclaration pour le contraire, par le Député Miguel Couto, comme patriote) » (Republica dos Estados Unidos do Brasil, Annaes da Assembléa Nacional Constituinte, 1935, pp.75-85 ; pp.146-147). Cependant faute d'espace nous nous bornons à l'évocation du dernier discours, d'autant plus que – après consultation des deux précédents – il nous est apparu comme synthétisant les propos évoqués au cours des deux précédents, augmentant ainsi, nous l'espérons, la pertinence de nos propos.